# Résolution sur les droits de l'homme et la liberté de la presse en Tunisie et l'évaluation du sommet mondial sur la société de l'information de Tunis

2005/2651(RSP) - 15/12/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les droits de l'homme et la liberté de la presse en Tunisie et l'évaluation du sommet mondial sur la société de l'information de Tunis.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

Le Parlement rappelle que la Tunisie et l'Union sont liées depuis 1998 par un accord d'association comprenant en son article 2 une clause consacrée aux droits de l'homme qui en constitue un élément essentiel. S'il se félicite des importants progrès économiques et sociaux enregistrés en Tunisie, le Parlement estime que ceux-ci doivent s'accompagner de progrès plus substantiels en matière de consolidation de la démocratie, de l'état de droit et des droits de l'homme, ainsi qu'en matière de liberté d'expression.

Le Parlement constate la **contradiction évidente** entre la déclaration finale du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) qui a eu lieu à Tunis du 16 au 18 novembre 2005, dans laquelle les États indiquent que le respect plein et entier des droits de l'homme et de la démocratie constitue le fondement même de la société de l'information, et le mépris de ce même engagement par le pays hôte. Il demande aux autorités tunisiennes de permettre à la Ligue tunisienne des droits de l'homme –LTDH- et au syndicat des journalistes tunisiens (SJT) de tenir leur congrès et de débloquer les fonds européens alloués à la LTDH, à l'Association des femmes tunisiennes pour la recherche et le développement (AFTURD) et à Santé Sud. Il demande, parallèlement, aux autorités tunisiennes de coopérer pleinement avec la Commission pour mettre en œuvre rapidement le projet "modernisation de la justice" financé par le programme MEDA 2004-2006.

Le Parlement appelle le Conseil et à la Commission à prendre, en coopération avec le Parlement européen, les initiatives concrètes et les mesures adéquates lors de la réunion du conseil d'association UE-Tunisie pour discuter de la situation des droits de l'homme et **exige d'être informé des démarches qui seront effectuées** dans ce contexte.

Enfin, le Parlement se félicite de la création d'un forum sur la gouvernance d'Internet. Il souligne que ce type d'initiative répond au souci exprimé par le Parlement européen de bâtir une gouvernance de l'Internet équilibrée.